

MAIRIE DE MACKENHEIM



67390 MACKENHEIM

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 20 octobre 2008

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

Conseillers présents : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER, André SCHMITT, Melle Caroline JEHL, Melle Laetitia MATHIS, Mmes Agnès PETROWSKI, Mme Florence MACHI-BAGY, M Martin SCHWOERER, Mmes Martine THIEBO, Antoinette FERNANDEZ, MM Lucio GHIDINA, Christophe LUDAESCHER.

Conseillers absents excusés : Mme Kathleen DICK, M Frédéric STOCKBAUER

Soit 13 membres sur 15

I. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Eglise : Restauration intérieure

- a) Etat d'avancement des travaux : Après le montage de l'échafaudage début septembre dernier, les entreprises se succèdent sur le chantier selon le planning établi. Les différentes prestations effectuées à ce jour sont présentées par marché (peinture, ouvrages en grès, décors et tableaux, électricité, menuiserie). Le choix de la teinte de la peinture des murs et plafonds interviendra le 23 octobre.

La mise en place de sas vitrés à l'entrée de l'église a nécessité l'enlèvement des deux monuments, la grotte de Lourdes et le Monument aux Morts. Ce retrait a révélé des décors d'origine intacts sur les parois. Une étude sera menée quant à la mise en valeur de cette partie de décor. Elle portera également sur la mise en place de deux nouveaux éléments dans ces espaces libérés.

Les élus intéressés par le suivi du chantier ou par une prestation particulière peuvent assister aux réunions de chantier hebdomadaires qui ont lieu les mercredis à 10 heures.

- b) Financement

Les subventions escomptées du Conseil Général (137 670 €) et du Conseil Régional (15 000 €) ont été accordées à la commune.

La campagne de souscription a été lancée officiellement avec la Fondation du Patrimoine lors de la Journée du Patrimoine le 21 septembre dernier.

2. **Bibliothèque** : Les travaux sont achevés, le mobilier et le matériel informatique sont en place. En raison de son classement « Etablissement Recevant du Public », il y a lieu de produire à la commission de sécurité le rapport de vérification réglementaire avant la réouverture de la bibliothèque.
3. **Presbytère** : Le Maire informe que la situation des impayés du logement 3 du presbytère a nécessité compte tenu du départ présumé du locataire, l'engagement d'une procédure d'urgence au Tribunal d'Instance de Sélestat en vue d'obtenir un titre exécutoire qui ordonne l'expulsion du locataire.

Le Conseil Municipal approuve la démarche engagée.

4. **Dépôt d'incendie** :

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de transfert conclue le 19 avril 2000 entre le SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours,

considérant - la prise en charge par le SDIS de la fourniture d'électricité,
- la nécessité de modifier en conséquence pour mise à jour l'annexe 5 de la convention de transfert,

autorise le Maire à signer l'avenant N° 2 à intervenir avec le SDIS.

II. COMMUNAUTE DE COMMUNES :

COMPETENCE TRANSFEREE « Itinéraires cyclables » : précisions complémentaires

Lors du Conseil de Communauté du 2 juin 2008, les élus de la CCME ont signalé leur volonté de se doter de la compétence : mise en œuvre des itinéraires cyclables et des parcours de circulations douces inscrits au schéma intercommunal. Mes Communes ont alors été sollicités pour accepter le transfert et l'extension de cette compétence à la CCME.

Les services de la Sous-Préfecture, après avoir pris connaissance des délibérations des conseils municipaux membres de la CCME, souhaitent que le champ et l'étendue de cette compétence transférée soient définis avec précision.

Vu la délibération de la CCME en date du 2 juin 2008 portant avenant N° 3 aux statuts,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2008 approuvant cet avenant,
Considérant la délibération de la CCME en date du 29 septembre 2008, par laquelle le conseil a décidé d'apporter des précisions complémentaires à l'avenant N° 3, sur la compétence intitulée « **mise en œuvre et entretien des itinéraires cyclables et des parcours de circulations douces inscrits au schéma intercommunal** ».

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'émettre un avis favorable aux précisions apportées à l'avenant N° 3, conformément à la délibération de la CCME du 29 septembre 2008, à savoir :
 - sont désignés d'intérêt communautaire :
 - les liaisons entre les communes membres de la CCME et le bourg centre,
 - les autres liaisons intercommunales entre zones agglomérées,
 - les itinéraires cyclables de loisirs et de découverte (de longue distance et parcourant plusieurs bans communaux)

- de soumettre cette décision à l'avis de Monsieur le Sous-Préfet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux précisions apportées à l'avenant N° 3 aux statuts de la CCME.

III. CIMETIERE ISRAELITE

La proposition faite par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 janvier 2008, d'établir des dispositions contractuelles et réglementaires reconnaissant de manière perpétuelle et exclusive l'usufruit du cimetière israélite à la communauté juive, a été retenue par le Consistoire Israélite du Bas-Rhin qui a présenté en été dernier un projet de charte à la commune.

Après avoir pris connaissance des dispositions de cette charte, le Conseil Municipal
- opte pour la formule d'une convention qu'il propose d'élaborer conjointement avec le Consistoire Israélite lors d'une rencontre à Mackenheim.

IV. FINANCES

Emprunt : Le Maire informe le Conseil de la décision de passage en taux fixe intervenue pour le prêt DEXIA pour l'échéance du 1^{er} décembre 2008. Le taux d'intérêt retenu est de 5.04 €.

Vote de subventions :

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

EXERCICE 2008 :

- 600 € à l'Association Foncière de Mackenheim
 - 250 € au Comité des Fêtes de Mackenheim
- (Crédits à imputer à l'article 6574 du budget communal)

EXERCICE 2009 :

- 2 500 € au Centre Communal d'Action Sociale
- (le crédit sera inscrit au Budget Primitif 2009)

V. CHASSE – Constitution d'une commission consultative communale

En prévision d'une cession d'un lot de chasse, la commission consultative communale de la chasse est constituée comme suit :

- Maire : M. SPIELMANN
- 2 conseillers municipaux : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER.

Elle sera saisie pour avis sur les conditions de la cession, l'agrément des candidats, des associés-chasseurs, des permissionnaires...

VI. VOIRIE – Cession pour élargissement de l'impasse Rue de Wyhl

Dans le cadre du projet de M/Mme SCHMITT Yolande et André de construction d'une maison d'habitation sur un terrain desservi par l'impasse de la rue de Wyhl, il est proposé à la commune une cession gratuite d'un terrain pour élargir à 4 mètres l'entrée de cette voie.

Le Conseil Municipal, (l'Adjoint M. SCHMITT André, personnellement intéressé à l'objet de cette délibération n'y prend pas part), après délibération,

- accepte la cession gratuite à la commune d'une bande de terrain d'une superficie estimée à 0.20 ares
- prend acte de la prise en charge par les époux SCHMITT des frais liés à cette cession (frais de géomètre, de démolition et de reconstruction du muret de clôture...)
- retient la formule d'un acte passé en la forme administrative devant le Maire.

VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le SMICTOM organise à Mackenheim le 30 octobre prochain une réunion publique sur le compostage individuel qu'il souhaite développer dans l'objectif d'une réduction des déchets fermentescibles.

Le site internet de la commune de Mackenheim mis en ligne début septembre 2008 a fait l'objet d'une présentation publique à la MJC.

Le projet de restauration du canal du Rhône au Rhin se limiterait à présent à la création d'un chemin de service en lieu et place du chemin de halage (à Mackenheim côté « ouest »). Cet aménagement sera entrepris dès cet hiver et débutera par le dégagement de la végétation sur une largeur de 4 mètres.

Le dispositif national de la maison à 15 euros / jour est présenté aux élus. Les collectivités locales peuvent y adhérer en instaurant, une participation de 3 000 à 5 000 euros par maison, en fonction du secteur géographique.

Lors de la grève de 2 enseignantes le mardi 7 octobre dernier, la commune a organisé le service d'accueil dont ont bénéficié 5 enfants.

Le Maire propose de poursuivre en 2009 le partenariat engagé avec la Ville de Kayes au Mali et de conclure une convention pour définir les modalités de cette coopération axée sur une opération de reboisement.

Une cérémonie aux Monuments aux Morts sera organisée le 11 novembre à 11 heures à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918.

La réception du Nouvel An est fixée au 4 janvier 2009 (11 heures) et la Fête des Aînés au 11 janvier 2009.

A l'occasion de la Toussaint une information sera affichée à l'entrée du cimetière communal à propos du projet d'instauration en 2009 de concessions au cimetière.

Il est envisagé de prévoir au budget 2009 un crédit pour l'aménagement (bancs et plantations) de la rue de la Rivière

Le Maire
J-C. SPIELMANN